



FCA-26-CL-MQ CL-14H-V1

PROGRAMME DE FORMATION

INTITULE DE LA FORMATION :

Maintien de qualification relative au contrôle technique des véhicules de Catégorie L 2026

OBJECTIF GENERAL DE LA SEQUENCE :

A l'issue de la formation, le contrôleur sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

REFERENCLEMENT :

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, en date du 18 juin 2025.

TYPE D'ACTION DE FORMATION :

Maintien de la qualification des contrôleurs (point C.1.1 de l'annexe IV de l'Arrêté du 23 octobre 2023 version consolidée). Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :

Véhicules motorisés de Catégorie L, à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

PREREQUIS :

Aucun

PUBLIC VISE :

Prioritairement Contrôleur technique de véhicules de catégorie L

Tout public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Inscription transmise au plus tard la veille de la formation

Pour les personnes en situation de handicap, contacter le référent Handicap fact@orange.fr

NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :

14 stagiaires en présentiel

MOYENS D'ENCADREMENT :

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

DUREE : 14 heures



FCA-26-CL-MQ CL-14H-V1

PROGRAMME DE FORMATION

METHODE PEDAGOGIQUE :

Les modules du référentiel seront abordés selon 3 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours en formation à distance d'une durée de 2 heures à suivre sur une plateforme LMS (Ispring)
- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 6 heures
- Travaux pratiques d'une durée de 4 heures
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 2 heures

CONDITIONS :

Pour la partie FAD, le stagiaire se connecte sur la plateforme Ispring avec des codes qui lui sont spécifiques.

Conformément au point C.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 23 octobre 2023 consolidé, ce complément de formation comporte un module technique général, d'une durée minimale de 7 heures, dont le référentiel est défini au plus tard le 1er juillet de l'année précédente par le ministre chargé des transports.

Le référentiel du Département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales en date du 18 juin 2025, impose pour cette formation un module technique général, d'une durée minimale de 9 heures et 30 minutes.

Pour cette formation, FCA présente le module technique général, pour une durée de 14 heures.

MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET MODALITES D'EVALUATION :

Evaluation théorique composée de 20 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction)

DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :

Attestation de formation conforme au 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment :

- L'identité du stagiaire
- La raison sociale de l'organisme de formation
- L'adresse électronique de l'organisme de formation
- Les références du programme à l'exception de son indice
- Le libellé du programme ; la durée la durée effective de la formation ; les dates de stage
- Le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance et examens pratiques (si réalisés).



FCA-26-CL-MQ CL-14H-V1

PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME DE LA FORMATION :

N° module	Thématique	Contenu	Déposé			
			Présentiel		FAD	Total
			SF	TP		
	Accueil		0,5			0,5
Module 1	F0 Identification	Evolutions F0 (date de mise en circulation évaluée, nouvelles défaillances panne matériels)	0,25			
		Retrofit (documents présentés)		0,25	0,25	
		Erreurs manifestes sur le CI (véhicules à contrôler en VL ou CL ?)	0,25			
		Cas des N1 VASP carrosserie CHAR POR (ex : Goupil) qui sont d'après l'arrêté immat du 9/02/2009 des "Engins spéciaux de la catégorie A, prévus par l'article 9 de l'arrêté du 20 novembre 1969", limités à 25 km/h, traités au R.323-5 du Code de la route dont aucun arrêté d'application n'existe : non soumis au CT	0,25			
		Cas des L1e non immatriculés (draisiennes électriques)	0,25			
Module 2	F1 Freinage	Technologie : différentes commandes de frein en fonction des véhicules		0,25	0,5	
		Disques flottants			0,25	
		Rappels sur les voyants ABS			0,25	
Module 3	F7 Autres matériels	Odomètre	0,5			0,5
Module 4	F8 Nuisances	Evolutions F8 : partie pollution (ADG + OPA)	0,5			
		Identifier les véhicules à injection qui sont à contrôler en mode dépollué	0,5			
Module 5	Déroulé du CT	Points à traiter en CV après CTP		0,25	0,75	1
Module 6	Evolutions réglementaires		0,5			0,5
Module 7	Qualité	Analyse qualité complète (remplissage fiche NC : application d'une méthodologie de recherche de causes, actions curatives, actions correctives, évaluation des actions correctives, clôture fiche) pour les compteurs suivants : 0702, 0826		1,25		1,25
Module 8	Sonomètre	Retour d'expérience	0,5			
		Mesures avec différentes prises de régimes, différents véhicules, cas des différentes sorties possibles dans le processus : conforme, non conforme, instable, contrôle impossible		2		
Module 9	Pollution	Bonne réalisation des prélèvements en essence		1		1
Module 10	Céléromètre	Retour d'expérience	0,5			
		Mesures avec différents véhicules, cas des différentes sorties possibles dans le processus : conforme, non conforme, supérieur à 60 km/h, inférieur à 25 km/h		1		
Module 12	Evaluation		1			1
	Synthèse		0,5			0,5
	Total en heures		6	4	2	2
						14

PLANNING DE LA FORMATION :

Formation totale d'un volume horaire de 14 heures dont 12 heures en présentiel et 2 heures en FAD.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.



FCA-26-CL-MQ CL-14H-V1

PROGRAMME DE FORMATION

Jour 1		Jour 2	
8 heures		4 heures	
4 heures	Accueil 30 min		Module 8 30 min
	Module 6 30 min	SF	Module 10 30 min
	Module 1 1h00	SF	Module 7 1h15 min
	Module 2 15 minutes	TD + FAD	Module 1 TD + FAD
	Module 5 15 minutes	TD + FAD	Evaluation 1h00
	Module 3 30 min	SF	Synthèse 30min
	Module 4 1h00	SF	
Pause déjeuner			
4 heures	Module 8 2h00	TP	
	Module 9 1h00	TP	
	Module 10 1h00	TP	

Organisme de formation **FCA** – NDA n° 82 42 01816 42
14 Rue Barthélémy Thimonnier 42300 MABLEY
SIRET : 43379311400029